N° 168. **Lundi 15 et Mardi 16 Juillet 1844.** **15me Année.**

PRIX DE L'ABONNEMENT.
	La Haye.	Provinces.
[illegible]an.	26 fl.	30 fl.
[illegible]mois.	14 »	16 »
[illegible]mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible]mières lignes 1 fl. 50, timbre [illegible] et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LAHAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*(*Noordzijde*).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent envoyés à la direction *francs de port.*

LA HAYE 15 Juillet.

[illegible] nous plaisons à appeler l'attention de nos lecteurs sur [illegible] suivant que nous extrayons de l'*American and Com*[illegible] *daily Advertiser* du 15 mai.

La dette publique de la Hollande.

[illegible]heureuse opération faite dernièrement par les Hollandais [illegible] diminuer le montant de leur dette publique, témoigne [illegible]egré de patriotisme et d'énergie dignes de la plus grande [illegible]tion. On prend plaisir à mentionner de pareils actes. [illegible]ion capable d'efforts semblables mérite l'estime du [illegible]tier.

[illegible]rait que le trésor du royaume des Pays-Bas était à-peu[illegible]puisé, et avait à sa charge des arrérages considérables; [illegible] une forte dette flottante, ce qui rendait plus ou moins [illegible]matique la continuation du paiement intégral des [illegible]ts des fonds nationaux. Dans cet état de choses le gou[illegible]ment, ferme et constant dans la marche qu'il s'était [illegible], proposa à la nation l'alternative d'un impôt sur la pro[illegible]é de $1\frac{1}{2}$ p. c. environ, ou d'un emprunt volontaire à un [illegible] d'intérêt peu élevé, indépendamment duquel on pouvait [illegible] au trésor un *don gratuit* quelconque. Cette proposition fut [illegible]ulguée au commencement du mois de mars; la nation se dé[illegible] en faveur de l'emprunt; il fut soumissionné dans l'espace de [illegible] jours. « Toutes les classes de la population du royaume, [illegible] aux journaliers et aux domestiques, y prirent une part [illegible]ionnée à leurs moyens. » Le roi des Pays-Bas, et les [illegible] de la famille royale contribuèrent avec les grands ca[illegible]talistes à compléter l'emprunt, en y souscrivant pour de fortes [illegible]mmes.

[illegible] journal américain rapporte ensuite un article du *Morning-[illegible]onicle* de Londres, relatif au même sujet, que nous nous [illegible]nons de reproduire, parce que, dans le temps, nous avons [illegible]mment fait connaître la manière honorable dont la presse [illegible] s'accordait à relater cet exemple, à jamais mémorable, [illegible]ité, d'énergie et de concorde nationale que la Néerlande [illegible] d'offrir aux peuples.

[illegible] *American* termine par ces observations remarquables :

[illegible] y eut un temps où l'on s'imaginait chez nous et assez gé[illegible]ment encore, que les institutions républicaines étaient, [illegible] toutes autres, favorables au développement du patrio[illegible]. Car, disait-on, puisque tout citoyen d'une république [illegible] une portion vivante de l'état, et qu'il représente une [illegible]tégrale du pouvoir, l'ensemble des citoyens doivent na[illegible] se sentir identifiés avec l'état au point de confon[illegible] leur honneur personnel avec celui de la république. Et, en [illegible] c'est là une des plus belles déductions qu'on puisse tirer [illegible] utopies républicaines. Mais aujourd'hui, bien loin de le don[illegible] au monde, nous sommes dans le cas de demander à un état [illegible]onarchique, un exemple, le seul d'ailleurs qu'offrent les an[illegible]les des contemporains, d'amour réel de la patrie et de respect [illegible] sincère pour l'honneur national. »

Ce n'est pas la première fois que nous faisons connaître à nos concitoyens, le jugement, porté à l'étranger, sur ce qui s'est passé chez nous au mois de mars. Ces marques d'appro[illegible]bation et d'estime, — que certes, la mauvaise foi la plus obs[illegible]tinée ne saurait taxer de partialité, — ces témoignages éclatans d'admiration et de sympathie que la Néerlande vient de mé[illegible]riter du monde civilisé, qu'ils servent de réponse aux vaines déclamations de ces quelques individus qu'une haine aveugle ou un entêtement systématique, et par là même ridicule, porte à décrier et à calomnier chez nous, ce qui est universellement exalté et apprécié; — et qui ne craignent donc pas, chaquefois qu'ils discourent de la sorte, de commettre un crime de *lèse-nation.*

On nous écrit de Ruremonde, en date du 11 juillet :

Hier, vers 3 heures de relevée, le roi a passé par notre ville. S. M. n'est point descendue de voiture; elle a fait des remercie-mens à la régence pour le déjeuner-dînatoire qui avait été pré-paré à l'hôtel du *Lion-d'Or*. Grand nombre de [illegible] datent S. M. au passage de la Meuse et [illegible] jusqu'à l'hôtel, où bientôt la foule s'est portée. Le ministre de l'intérieur avait fait prévenir la régence que le roi désirait qu'aucune manifestation, de quelque nature qu'elle pût être, ne fût faite au passage de S. M., cet ordre a été suivi. La foule contemplait son souverain dans le plus grand silence. S. M. ne s'est arrêtée qu'environ un quart d'heure.

Sur les frontières de la Prusse l'auguste voyageur a été reçu avec enthousiasme. La population entière des villages voisins se trouvait au passage du roi et à son arrivée sur les frontières, où flottaient d'un côté le drapeau national néerlandais, et, sur l'autre territoire, celui de la Prusse, des cris redoublés de : *Vive le roi des Pays-Bas!* ont fait retentir l'air. S. M. a salué avec sa bonté reconnue tous ces braves villageois et leur a adressé quelques paroles de remercìemens.

Les villages situés sur la frontière étaient tellement déserts qu'une vente à l'encan qui devait avoir lieu à Kurken, par le ministère de M. Benedict de Heinsberg, a dû être ajournée, pas une seule personne ne s'étant présentée à la vente.

(*Journal du Limbourg.*)

LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange ont honoré de leur présence la représentation de samedi dernier, au théâtre français.

Le *Staats-Courant* de ce jour publie le projet de loi relatif au nouveau tarif de droit d'entrée, de sortie et de transit, ainsi que l'exposé des motifs qui accompagne ce projet de loi. Ces pièces n'occupent pas moins de deux supplémens complets de la feuille officielle.

Nous apprenons à regret que M. T. P. Tresling, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux, est mort subitement chez lui, à Groningue.

Dans la nuit de vendredi, des coups de vent d'une violence extraordinaire, accompagnés d'une pluie battante, ont renversé quelques arbres dans les provinces et même au milieu de cette résidence. Heureusement on n'a eu aucun malheur à déplorer, et nous ne sachons pas jusqu'à présent qu'il y eût eu des sinistres sur mer. Le vent soufflait du N. O.

Le baron de Westreenen de Tiellandt a découvert quelques-uns des clichés stéréotypés qui ont servi à l'impression de bibles au commencement du 18e siècle; une de ces bibles date de l'année 1711.

Les journaux français nous apportent aujourd'hui le commencement du procès de Mme Lacoste : l'abondance des matières nous force de remettre à demain le résumé que nous nous proposons d'en donner.

Une lettre du Cap de Bonne Esperance en date du 9 avril contient une nouvelle qui intéresse à un haut degré le commerce et la navigation. Nous en extrayons le passage suivant :

« Quelque mauvais que soit l'état de choses chez nous en ce moment, on ne perd pas l'espoir de le voir bientôt s'améliorer. Notre gouvernement a supprimé les droits élevés d'ancrage, de port et de balise qui empêchaient naguère les navires d'autres nations de visiter nos ports. C'est particulièrement un avantage immense pour les navires néerlandais qui font le voyage aux Indes, et qui jusqu'à présent étaient obligés de s'approvisionner à St.-Hélène où ils devaient tout payer excessivement cher, tandis qu'ils trouveront ces approvisionnemens à bien meilleur compte [illegible], par la simple raison que St.-Hélène tire du Cap tout ce dont elle a besoin en fait de vivres.

Pour ce qui regarde les bruits que l'on a cherché à répandre, sur les dangers que couraient les navires à entrer dans nos ports, nous croyons hardiment pouvoir nous référer aux témoignages de tous les capitaines de navires néerlandais et autres, qui ont visité nos rades, et qui prouveront à la dernière évidence que ces bruits sont denués de tout fondement.

Il est vrai que pendant la mousson nord-ouest la mer atteint une grande hauteur dans la baie au pied de la montagne, mais il arrive très-rarement que les navires en éprouvent des avaries, s'ils sont pourvus de bons câbles et de fortes ancres.

Nous citerons à l'appui de ceci, que le brick royal néerlandais, *de Snelheid,* commandé par le capitaine Fingbergen, a séjourné dans notre port pendant une forte tempête N.-O., sans que ce bâtiment ait souffert le moins du monde; et grand nombre d'autres capitaines qui y ont jeté l'ancre pendant la mousson N.-O., pourront également témoigner de la vérité de ce qui précède. Du reste ceux des navires qui ne voudront pas se servir de cette baie pourront entrer avec la plus grande sécurité par la baie de *Simon*, dont le vent N.-O. le plus violent ne pourra les empêcher d'approcher sans le moindre danger.

En outre, on a eu soin de placer un [illegible] dans la baie au pied de la montagne pour indiquer le point de mouillage.

Nous nous empressons de porter [illegible] à la connaissance du public.

Voici un petit article qui mérite attention et que nous empruntons à l'*Espérance Courrier de Nancy :*

LE JOURNAL LA *Presse* ET LE PROCÈS LACOSTE.

Veut-on savoir quelle est aujourd'hui la fureur du scandale, avec quelle rage les intelligences [illegible] de hideux détails, de tableaux [illegible], de [illegible] intrigues? Lisez [illegible] la curiosité fut plus avide, plus coupable peut-être. On se sent rougir pour un journal qui, dans des vues mercantiles, fait de pareilles spéculations sur le scandale. Mais laissons parler la *Presse :*

« A l'approche des débats du procès Lacoste, la *Presse* a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer à ses comptes-rendus la supériorité sur ceux des autres journaux politiques, sous le triple rapport de la fidélité, de l'étendue et de la célérité.

» Pour maintenir à ses informations la priorité qu'elle a toujours obtenue dans les circonstances d'un grand intérêt, l'administration de la *Presse* a fait des arrangemens avec la compagnie du chemin de fer d'Orléans pour qu'un train spécial soit mis chaque soir à sa disposition pendant toute la durée du procès. — Ce train extraordinaire, dont la *Presse* et le *Droit, Bulletin des Tribunaux*, feront exclusivement les frais et profiteront seuls, partira d'Orléans après le dernier convoi des voyageurs, au moment du passage de la malle-poste dans cette ville.

LE JUIF ERRANT. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

L'auberge du Faucon Blanc.

CHAPITRE XIII. — Le jugement.

[illegible] digne bourgmestre de Mockern était coiffé d'un bonnet de drap, et en[illegible]ppé d'un manteau; il s'assit pesamment sur le banc : c'était un gros hom[illegible] soixante ans environ, d'une figure rogue et renfrognée; de son poing rou[illegible] gras, il frottait fréquemment ses yeux gonflés et rougis par un brusque [illegible]

[illegible]bert, debout, tête nue, l'air soumis et respectueux, tenait son vieux bon[illegible] police entre ses deux mains, et tâchait de lire sur la maussade physionomie de son juge, quelles chances il pouvait avoir de l'intéresser à son sort, c'est-à-dire à celui des orphelines.

Dans ce moment critique, le pauvre soldat appelait à son aide tout son sang-froid, toute sa raison, toute son éloquence, toute sa résolution, lui qui vingt fois avait bravé la mort avec un froid dédain; lui qui, calme et assuré, parce qu'il était sincère et éprouvé, n'avait jamais baissé les yeux devant le regard d'aigle de l'empereur, son héros, son dieu... se sentait interdit, tremblant, devant [illegible] de village à figure malveillante.

[illegible] et résigné, les [illegible] heures auparavant, il avait dû subir, impassible [illegible] du prophète, pour ne pas compromettre la mission sacrée dont une mère mourante l'avait chargé, montrant ainsi à quel héroïsme d'abnégation peut atteindre une âme honnête et simple.

— Qu'avez-vous à dire... pour votre justification? voyons, dépêchons... — demanda brutalement le juge avec un bâillement d'impatience.

— Je n'ai pas à me justifier... j'ai à me plaindre, Monsieur le bourgmestre.

Dit Dagobert d'une voix ferme.

— Croyez-vous m'apprendre dans quels termes je dois vous poser mes questions?

S'écria le magistrat d'un ton si aigre, que le soldat se reprocha d'avoir déjà si mal engagé l'entretien; voulant apaiser son juge, il s'empressa de répondre avec soumission :

— Pardon, Monsieur le bourgmestre, je me serai mal expliqué; je voulais seulement dire que dans cette affaire je n'avais aucun tort.

— Le prophète dit le contraire.

— Le prophète...

Répondit le soldat d'un air de doute.

— Le prophète est un pieux et honnête homme, incapable de mensonge, — reprit le juge.

— Je ne peux rien dire à ce sujet, mais vous êtes trop juste, et vous avez trop bon cœur, Monsieur le bourgmestre, pour me donner tort sans m'écouter... Ce n'est pas un homme comme vous qui ferait une injustice... oh! cela se voit tout de suite.

En se résignant ainsi, malgré lui, au rôle de *courtisan*, Dagobert adoucissait le plus possible sa grosse voix, et tâchait de donner à son austère figure une expression souriante, avenante et flatteuse.

— Un homme comme vous, — ajouta-t-il en redoublant d'aménité, — un juge si respectable... n'entend pas que d'une oreille.

— Il ne s'agit pas d'oreilles.., mais d'yeux, et quoique les miens me cuisent comme si je les avais frottés avec des orties... j'ai vu la main du dompteur de bêtes horriblement blessée.

— Oui, Monsieur le bourgmestre, c'est bien vrai; mais songez que s'il avait fermé ses cages et sa porte... tout cela ne serait pas arrivé.

— Pas du tout, c'est votre faute, il fallait solidement attacher votre cheval à sa mangeoire.

— Vous avez raison, monsieur le bourgmestre; certainement, vous avez raison, — dit le soldat d'une voix de plus en plus affable et conciliante. — Ce n'est pas un pauvre diable comme moi qui vous contredira; cependant, si l'on avait par méchanceté détaché mon cheval... pour le faire aller dans la ménagerie... vous l'avouerez, n'est-ce pas? que ce n'est plus ma faute; ou du moins, vous l'avourez, si cela vous fait plaisir, — se hâta de dire le soldat, — je n'ai pas le droit de vous rien commander.

— Et pourquoi, diable! voulez-vous qu'on vous ait joué ce mauvais tour?

— Je ne le sais pas, monsieur le bourgmestre, mais...

— Vous ne le savez pas... Eh bien! ni moi non plus — dit impatiemment le bourgmestre. — Ah! mon Dieu! que de sottes paroles pour une carcasse de cheval mort!

Le visage du soldat, perdant tout-à-coup son expression d'aménité forcée, redevint sévère; il répondit d'une voix grave et émue :

— Mon cheval est mort... ce n'est plus qu'une carcasse, c'est vrai, et il y a une heure, quoique bien vieux, il était plein de courage et d'intelligence... Il hennissait joyeusement à ma voix... et chaque soir il léchait les mains des deux pauvres enfans qu'il avait portées tout le jour... comme autrefois il avait porté leur mère... Maintenant il ne portera plus personne, on le jettera à la voirie, les chiens le mangeront, et tout sera dit... Ce n'était pas la peine de me rappeler cela durement, monsieur le bourgmestre, car je l'aimais, moi, mon cheval!

A ces mots, prononcés avec une simplicité digne et touchante, le bourgmestre, ému malgré lui, se reprocha ses paroles.

— Je comprends que vous regrettiez votre cheval, — dit-il d'une voix moins impatiente. — Mais enfin, que voulez-vous? c'est un malheur.

— Un malheur... oui, monsieur le bourgmestre, un bien grand malheur; les jeunes filles que j'accompagne étaient trop faibles pour entreprendre une longue route à pied, trop pauvres pour voyager en voiture... Pourtant il fallait que nous arrivassions à Paris avant le mois de février... Quand leur mère est morte, je lui ai promis de les conduire en France, car ces enfans n'ont plus que moi.

— Vous êtes donc leur...

— Je suis leur fidèle serviteur, monsieur le bourgmestre, et maintenant que mon cheval a été tué, qu'est-ce que vous voulez que je fasse? Voyons, vous êtes bon, vous avez peut-être des enfans? Si un jour ils se trouvaient dans la position de mes deux petites orphelines, ayant pour tout bien, pour toutes ressources au monde... un vieux soldat qui les aime et un vieux cheval qui les porte;.. si après avoir été bien malheureuses depuis leur naissance, oui, allez! bien malheureuses, car mes orphelines sont filles d'exilés... leur bonheur se trouvait au bout de ce voyage, et que par la mort d'un cheval ce voyage devînt impossible? dites, Monsieur le bourgmestre, est-ce que ça ne vous remuerait pas le fond du cœur? est-ce que vous ne trouveriez pas comme moi que la perte de mon cheval est irréparable?

— Certainement, — répondit le bourgmestre, assez bon homme au fond, et partageant involontairement l'émotion de Dagobert. — Je comprends maintenant toute la gravité de la perte que vous avez faite, et puis ces orphelines m'intéressent, quel âge ont-elles?

— Quinze ans et deux mois... elles sont jumelles...

— Quinze ans et deux mois... à peu près l'âge de ma Frédérique.

— Vous avez une jeune demoiselle de cet âge, — reprit Dagobert renaissant à l'espoir, — eh bien! Monsieur le bourgmestre, franchement, le sort de mes pauvres petites ne m'inquiète plus... Vous nous ferez justice...

— Faire justice... c'est mon devoir; après tout... dans cette affaire-là, les torts sont à peu près égaux; d'un côté vous avez mal attaché votre cheval, de l'autre le dompteur de bêtes a laissé sa porte ouverte. Il dit à cela :... j'ai été blessé à la main;... mais, vous répondez : mon cheval a été tué... et pour mille raisons la mort de mon cheval est un dommage irréparable.

— Vous me faites parler mieux que je ne parlerai jamais, Monsieur le bourgmestre, — dit le soldat avec un sourire humblement câlin, — mais c'est le sens de ce que j'aurais dit, car, ainsi que vous le prétendez vous-même, Monsieur le bourgmestre, ce cheval, c'était toute ma fortune, et il est bien juste que...

— Sans doute, — reprit le bourgmestre, en interrompant le soldat, — vos raisons sont excellentes... le prophète... honnête et saint homme, d'ailleurs, avait à sa manière très-habilement présenté les faits, et puis, c'est une ancienne connaissance; ici, voyez-vous, nous sommes presque tous fervens catholiques; il donne à nos femmes à très-bon marché de petits livres très-édifians, et il leur vend vraiment à perte des chapelets et des *agnus dei* très-bien confectionnés... Cela ne fait rien à l'affaire, me direz-vous, et vous aurez raison, pourtant, ma foi, je vous l'avoue, j'étais venu ici dans l'intention...

— De me donner tort... n'est-ce pas, Monsieur le bourgmestre? — dit Dagobert de plus en plus rassuré. — C'est que vous n'étiez pas tout-à-fait réveillé..

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'avant-hier.

Nous devons recevoir dans la nuit le travail de nos rédacteurs en temps utile pour faire remettre au domicile des abonnés, à Paris, le compte-rendu de chaque audience, à l'heure de la première distribution des lettres de la même date par l'administration des postes. Par ce moyen, nous sommes assurés d'obtenir une avance de vingt-quatre heures, comme dans le procès Lafarge, sur tous les journaux qui n'emploieront que les voies ordinaires de communication.

» Des suppléments à la *Presse* seront publiés chaque jour d'audience, comme nous l'avons fait pour les comptes-rendus du procès Donon-Cadot. Deux sténographes, choisis parmi les meilleurs rédacteurs du *Droit*, *Bulletin des Tribunaux*, sont partis de Paris dès hier, afin de recueillir, pour ce journal et pour la *Presse*, les importants débats qui vont s'ouvrir à Auch, le 10 juillet, et qui paraissent appelés au même retentissement que ceux du célèbre procès Lafarge.

Quelle est donc cette *circonstance d'un grand intérêt* pour la France? Un retard de quelques minutes va-t-il donc mettre la patrie en danger? Non, il s'agit tout simplement du procès d'une femme accusée d'avoir empoisonné son mari. Et c'est pour apprendre plus tôt à l'Europe les incidens de ce grand procès que la *Presse* a spécialement loué un train du chemin de fer !

La nouvelle comète.

La comète découverte à Paris par M. Mauvais et dont l'ascension droite était, le 7 à minuit, 247° 47' 8'' 6. et la déclinaison — 45° 55' 59'' 4... — cette comète a été observée dans la soirée du 11 à Greenwich ; asc. droite — 247° 29' 48'' — décl. 46° 14' 52'' N. ; ainsi qu'à Berlin où on l'a vue dans la nuit du 9 au 10, asc. dr. 244° 25' — décl. 45° 23' N. D'après les observations faites à l'observatoire de cette dernière ville l'ascension droite diminue de $1\frac{1}{2}$° et la déclinaison de 36' dans les 24 heures.

Finances de Portugal.

Lisbonne, 2 juillet.

Le budget que le ministère a présenté aux cortès a été publié dans le *Diario do Governo*. Les dépenses de l'année commençant le 15 courant sont fixées à 8148 contos, les recettes sont évaluées à 7,520 contos ; déficit 541 contos, dont 87 à déduire par suite des dons faits par S. M. la reine. Le ministre des finances espère réduire le déficit à 232 contos par les moyens qu'il a antérieurement signalés. L'année dernière le revenu s'est élevé à 9,933 contos et la dépense à 11,540 contos, mais le déficit réel est de 4,000 contos, à raison des dépenses imprévues et d'embarras pécuniaires. Il faut donc que le gouvernement fasse un emprunt de 4,000 contos à 5 p. c. pour combler le déficit. Pour payer les intérêts il demande une allocation de 300 contos par an, il espère ainsi maintenir le crédit public. Il propose d'établir un impôt additionnel de 5 p. c. qui produira 314 contos au moyen de droits sur l'importation, en sorte que les emprunts des douze derniers mois, en y joignant celui dont nous venons de parler, s'élèveront au deux tiers des revenus de l'état.

Nouvelles d'Amérique.

Washington, 13 juin.

Les chances de M. Henry Clay pour la présidence sont de plus en plus favorables pour lui, bien qu'il semble que le parti démocratique soit assez d'accord sur le choix de son candidat, M. Polk. Cet accord toutefois n'est qu'apparent, car trois hommes qui lui sont bien supérieurs en talens et en connaissances, MM. Calhoun, Cass et le président, lui disputent le terrain.

—On mande de la Nouvelle-Orléans qu'il en était parti un navire sur lequel se trouvaient quantité d'aventuriers sous les ordres du général Santmanet. Leur projet est d'aller insurrectionner la province mexicaine de Tobasco, et de renverser de ce point-là le gouvernement de Santa-Anna.

— Deux membres du cabinet donneront, dit-on, leur démission ; ce sont M. Mason, ministre de la marine, et M. Wickliffe, directeur-général des postes.

— L'exaspération contre les étrangers continue à Philadelphie. Les feuilles publiées par les nationaux se montrent on ne peut plus hostiles à tout ce qui n'est pas indigène.

La semaine dernière on a envoyé d'ici à Washington à M. Adams, député de Philadelphie, une pétition, pour être remise par lui au congrès. Dans cette pétition un grand nombre d'habitans de Philadelphie demandent que les lois relatives à la naturalisation soient modifiées, dans ce sens que les étrangers seront obligés de séjourner 21 ans dans le pays avant d'obtenir le droit de naturalisation. M. Adams annonçait au congrès qu'il désapprouvait la demande des pétitionnaires, mais qu'il proposait de renvoyer l'adresse au comité de la justice. Sur la proposition d'autres membres il fut décidé à un majorité de 128 contre 26, de ne pas prendre en considération la demande des habitans de Philadelphie. Outrés d'un pareil procédé, les indigènes ont adressé en masse de nouvelles pétitions au sénat, qui sans doute les renverra moins cavalièrement au comité de la justice. Néanmoins on ne croit pas que le rapport de ce comité sera favorable aux pétitionnaires. (*Gazette du Weser.*)

— Le colonel Thompson l'envoyé spécial des Etats-Unis au Mexique était retourné à Washington; mais la réponse de Santa Anna au président, relativement à l'annexion, n'avait pas encore été communiquée au congrès, quoiqu'elle fût parvenue avant l'ajournement de la session qui a eu lieu le 17, jour auquel il avait été fixé.

Le journal espagnol qui parait à New-York, le *Noticioso de Ambos Mundos*, publie le texte des dépêches, arrivées le 18, et adressées par M. Bocanegra au général Almonte, ministre du Mexique près les Etats-Unis. M. Bocanegra informe le général, en des termes fort emphatiques, que le Mexique n'acquiescera jamais à l'annexion ; que, et le gouvernement et la nation sont fermement décidés à s'opposer à cet acte, et à rejeter toute proposition qui s'y rapporte, qu'elle soit accompagnée ou non d'offres de compensation; le général Almonte est autorisé, par la teneur de ces dépêches à contredire de la manière la plus formelle, toute assertion ou tout avis d'une nature différente.

Nous trouvons dans le *Diario del Gobierno* (le journal du gouvernement mexicain) du 14 juin, un décret officiel confirmant la nouvellle que le congrès a été convoqué en session extraordinaire pour le 1er de ce mois. Ce décret, émane de M. Bocanegra, ministre des affaires étrangères, et est approuvé par M. Valentin Canalizo, le président par intérim. Il statue que dans cette session le congrès aura à s'occuper :

1° De recevoir la prestation de serment du président de manière qu'il puisse entrer immédiatement en fonctions ; 2° d'accorder au gouvernement le pouvoir nécessaire d'augmenter la force armée et de prendre les mesures convenables à cet effet ;

3° D'autoriser le gouvernement à se procurer des ressources pécuniaires suffisantes, et tout ce qui sera jugé nécessaire pour mettre le Mexique en état de recouvrer le Texas et pour maintenir l'intégralité du domaine national.

4° De délibérer sur tout ce que le gouvernement enverra au congrès tendant à pourvoir aux moyens de protéger la république et de conserver son indépendance et son honneur.

Tel est, en substance, le programme de la session qui a dû commencer le 1er de ce mois.

La presse mexicaine est unanime à déclarer que le Texas fit et fera toujours partie de la république, et que la nation livrera un combat à mort, avant d'abandonner ses justes prétentions.

Le général Tonnell a résigné ses fonctions de ministre de la guerre et de la marine. Son successeur serait nommé au retour de Santa-Anna qui était en route pour Mexico.

— Le gouvernement de l'union américaine a fait publier un avis officiel, constatant que suivant une information, reçue du gouvernement mexicain, et datée du 31 Mars dernier, les villes de Taos, dans le nouveau Mexique, de Paso del Norte et de Presidio del Norte, dans le Chihuahua, ont été déclarées ouvertes au commerce étranger. Tous les articles qui peuvent être introduits au Mexique, pourront entrer dans ces villes, bien entendu sur paiement des droits prescrits par le tarif et les lois.

—Un changement important vient d'avoir lieu dans la constitution du Paraguay. Au lieu de deux consuls, il n'y a plus qu'un président a la tête du gouvernement ; c'est don Carlos Antonio Lopez, l'ancien premier consul.

—Le nouveau protecteur élu vient de déclarer, en [prenant] possession du pouvoir, que tous les ports de la répu[blique sont] ouverts aux bâtimens de Buenos-Ayres. Jusqu'ici ce[tte puis]sance n'a pas profité elle-même de cette faveur, que p[ar la] guerre civile dont son territoire est le théâtre; mais, so[us le cou]vert de son pavillon, deux navires espagnols ont été ad[mis dans] les ports du Paraguay et ont réalisé, dit-on, d'énorm[es béné]fices.

—Le mariage de la princesse Januaria avec le comte d[...] a été célébré par de grandes réjouissances dans tout l'e[mpire du] Brésil. A cette occasion l'empereur a accordé la gran[d-croix] de l'ordre de Cruzeira au maréchal Soult et celle de l'[ordre de] la Rosa au ministre des finances de Naples.

Le parlement a tenu sa première séance préparatoir[e;] on ignorait encore si le ministère aurait la majorité.

—De graves désordres ont éclaté dans une des Antilles, [la Do]minique, à l'occasion d'un recensement général de la po[pulation] noire qui devait se faire le 3 juin. Les noirs se sont imag[iné que] cette mesure était un préliminaire du rétablissement de l['escla]vage. Ce bruit avait été, dit-on, répandu par quelques ce[ntaines] d'esclaves réfugiés des colonies françaises qui craigna[ient, en] donnant leur nom, d'être connus et renvoyés à leurs m[aîtres.] Les noirs se sont réunis en grand nombre et ont maltra[ité les] commissaires du recensement; les magistrats qui on[t voulu] intervenir ont vu leur autorité méconnue et ce n'e[st qu'à] grand'peine qu'ils ont échappé à la colère des noirs, or[dinaire]ment très-dociles. La loi martiale a été proclamée, et [...] la tranquillité s'est rétablie, si ce n'est sur quelques poi[nts où il] a fallu employer la force armée pour empêcher de graves [désor]dres et le pillage des maisons. Au départ du paquebot qu[i a ap]porté ces nouvelles, l'ordre régnait de nouveau dans tout[e l'île.]

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 13 ju[illet].

Le 10 la reine a tenu un conseil privé au palais de Buc[king]ham. Le prince Albert, le duc de Wellington, les autres m[em]bres du cabinet et les grands officiers de la couronne assis[taient] à ce conseil. La reine a déclaré qu'elle avait fait choix de [lord] Heytesbury pour lord-lieutenant et gouverneur général de [l'Ir]lande. Le noble lord a prêté serment en cette qualité ent[re les] mains de Sa Majesté. — A quatre heures, la reine, le prin[ce Al]bert et les jeunes princes ont quitté le palais de Bucking[ham] pour se rendre à Windsor.

— L'affaire du writ d'erreur ne s'est point terminée en[core;] mais la décision de la chambre des lords ne sera pas ajour[née;] des sergents en droit et des conseils de la reine ont été délé[gués] pour faire dans les divers districts judiciaires l'ouvertu[re des] sessions au nom des juges retenus à la chambre des lord[s. A] l'audience du 10, le lord chancelier a remis au grand juge [Tin]dal une note contenant 11 questions, sur lesquelles les j[uges] auront à donner leur opinion à la chambre pour être la bas[e de] l'arrêt qui sera probablement rendu demain à 10 heures.

Le ministère anglais a obtenu une majorité de 88 voix, d[ans] la séance de la chambre des communes du 12, ; la seconde [lec]ture du bill des chemins de fer ayant été votée après une dis[cus]sion assez animée, par 186 voix contre 98.

—On croyait généralement que la chambre des lords se réu[n]irait jeudi à 10 heures pour recevoir l'opinion des juges d[ans] l'affaire O'Connel : une affluence considérable s'était re[ndue] aux abords de la chambre ; mais à la fin de la séance d'hie[r la] chambre s'était de nouveau ajournée, à 4 heures ; les curi[eux] ont dû se retirer désappointés. La plupart des juges sont pa[rtis] ce matin pour leur tournée judiciaire, après s'être mis d'acc[ord] sur les réponses aux questions qui leur ont été soumises par [le] lord chancelier.

—Le comité secret de poste a tenu jeudi séance sous la pré[si]dence de lord Sandon. Il a entendu lord Aberdeen comme [té]moin.

— On écrit de Portsmouth : L'ordre vient d'être envoyé [à] Sheernesse de faire partir de nouveau trois frégates pour [la] Méditerranée, pour augmenter l'escadre britannique qui doit [se] réunir sur les côtes du Maroc. La force navale anglaise dans [...]

---

votre justice n'avait encore qu'un œil d'ouvert.

—Vraiment, Monsieur le soldat,—répondit le juge avec bonhomie,— ça se pourrait bien, car je n'ai pas caché d'abord à Morok que je lui donnais raison ; alors il m'a dit, très-généreusement du reste... Puisque vous condamnez mon adversaire, je ne veux pas aggraver sa position, et vous dire certaines choses...

—Contre moi?...

—Apparemment; mais en généreux ennemi il s'est tu lorsque je lui ai dit que selon toute apparence je vous condamnerais provisoirement à une forte amende envers lui ; car, je ne vous le cache pas, avant d'avoir entendu vos raisons, j'étais décidé à exiger de vous une indemnité pour la blessure du prophète...

— Voyez pourtant, Monsieur le bourgmestre, comme les gens les plus justes et les plus capables peuvent être trompés, — dit Dagobert, en redevenant courtisan; bien plus il ajouta en tâchant de prendre un air prodigieusement malicieux : — mais ils reconnaissent la vérité, et ce n'est pas eux que l'on met dedans, tout *prophète* que l'on est!...

Par ce pitoyable jeu de mots, le premier, le seul que Dagobert eût jamais commis, l'on juge de la gravité de la situation, et des efforts, des tentatives de toutes sortes, que faisait le malheureux pour captiver la bienveillance de son juge.

Le bourgmestre ne comprit pas tout d'abord la plaisanterie ; il ne fut mis sur la voie que par l'air satisfait de Dagobert et par son coup-d'œil interrogatif, qui semblait dire : Hein ! c'est charmant, j'en suis étonné moi-même.

Le magistrat se prit donc à sourire d'un air paterne, en hochant la tête ; puis il répondit en aggravant encore le jeu de mots.

— Eh...eh.. eh ! vous avez raison, le prophète aura mal prophétisé.. Vous ne lui paierez aucune indemnité : je regarde les torts comme égaux, et les dommages comme compensés.. Il a été blessé, votre cheval a été tué, partant vous êtes quittes...

— Et alors combien croyez-vous qu'il me redoive?

Demanda le soldat avec une étrange naïveté...

—Comment?

—Oui, Monsieur le bourgmestre... quelle somme est-ce qu'il me paiera?

— Quelle somme?

— Oui, mais avant de la fixer je dois vous prévenir d'une chose, monsieur le bourgmestre; je crois être dans mon droit en n'employant pas tout l'argent à l'acquisition d'un cheval... Je suis sûr qu'aux environs de Leipsik je trouverai une bête à bon marché chez les paysans... Je vous avouerai même, entre nous, qu'à la rigueur, si je trouvais un bon petit âne... je n'y mettrais pas d'amour-propre... J'aimerais même mieux cela ; car, voyez-vous, après ce pauvre Jovial, la compagnie d'un autre cheval me serait pénible... Aussi je dois vous...

—Ah ça,— s'écria le bourgmestre en interrompant Dagobert, — de quelle somme, de quelle âne, de quel autre cheval venez-vous me parler?... Je vous dis que vous ne devez rien au prophète et qu'il ne vous doit rien.

—Il ne me doit rien?

—Vous avez la tête joliment dure, mon brave homme ; je vous répète que si les animaux du prophète ont tué votre cheval, le prophète a été blessé grièvement... Ainsi donc, vous êtes quittes... ou, si vous l'aimez mieux, vous ne lui devez aucune indemnité et il ne vous en doit aucune. Comprenez-vous, enfin?

Dagobert, stupéfait, resta quelques momens sans répondre, en regardant le bourgmestre avec une angoisse profonde ; il voyait de nouveau ses espérances détruites par ce jugement.

—Pourtant, Monsieur le bourgmestre,— reprit-il d'une voix altérée,— vous êtes trop juste pour ne pas faire attention à une chose : la blessure du dompteur de bêtes ne l'empêche pas de continuer son état... et la mort de mon cheval m'empêche de continuer mon voyage; il faut donc qu'il m'indemnise...

Le juge croyait avoir déjà beaucoup fait pour Dagobert en ne le rendant pas responsable de la blessure du prophète, car Morok, nous l'avons dit, exerçait une certaine influence sur les catholiques du pays et surtout sur leurs femmes par son débit de bimbeloteries dévotes; l'on savait, de plus, qu'il était appuyé par quelques personnes éminentes. L'insistance du soldat blessa donc le magistrat, qui, reprenant sa physiomie rogue, répondit sévèrement :

— Vous me feriez repentir de mon impartialité. Comment? au lieu de me remercier, vous demandez encore?

— Mais, monsieur le bourgmestre... je demande une chose juste.. je voudrais être blessé à la main comme le prophète, et pouvoir continuer ma route.

— Il ne s'agit pas de ce que vous voudriez ou non...j'ai prononcé... c'est fini.

— Mais...

— Assez... assez... Passons à autre chose... Vos papiers.

— Oui, nous allons parler de mes papiers... mais je vous en supplie, monsieur le bourgmestre, ayez pitié de ces deux enfans qui sont là... Faites que nous puissions continuer notre voyage... et...

— J'ai fait tout ce que je peux faire... plus même peut-être que je n'aurais dû.. Encore une fois vos papiers.

— D'abord, il faut que je vous explique.....

— Pas d'explications.... Vos papiers..... Préférez-vous que je vous fasse arrêter comme vagabond?

— Moi!... m'arrêter!...

— Je veux dire que si vous refusez de me donner vos papiers, ce serait comme si vous n'en aviez pas... Or, les gens qui n'en ont pas, on les arrête jusqu'à ce que l'autorité ait décidé d'eux... Voyons vos papiers. Finissons, j'ai hâte de retourner chez moi...

La position de Dagobert devenait d'autant plus accablante, qu'un moment il s'était laissé entraîner à un vif espoir. — Ce fut un dernier coup à ajouter à ce que le vétéran souffrait depuis le commencement de cette scène; épreuve aussi cruelle que dangereuse, pour un homme de cette trempe, d'un caractère droit, mais entier, loyal, mais rude et absolu ; pour un homme, enfin, qui, longtemps soldat, et soldat victorieux, s'était malgré lui habitué envers le *bourgeois* à de certaines formules singulièrement despotiques.

A ces mots — *Vos papiers*, — Dagobert devint très-pâle ; mais il tâcha de cacher ses angoisses sous une apparence d'assurance qu'il croyait propre à donner au magistrat une bonne opinion de lui.

— En deux mots, monsieur le bourgmestre, je vais vous dire la chose... Rien n'est plus simple... Ça peut arriver à tout le monde... je n'ai pas l'air d'un mendiant ou d'un vagabond, n'est-ce pas? Et puis enfin... vous comprenez qu'un honnête homme qui voyage avec deux jeunes filles....

— Que de paroles! Vos papiers !

Deux puissans auxiliaires vinrent par un bonheur inespéré au secours du soldat.

Les orphelines, de plus en plus inquiètes, et entendant toujours Dagobert parler sur le palier, s'étaient levées et habillées; de sorte qu'au moment où le magistrat disait d'une voix brusque : — *Que de paroles ! Vos papiers!* Rose et Blanche, se tenant par la main, sortirent de la chambre.

A la vue de ces deux ravissantes figures, que leurs pauvres vêtemens de de[uil] rendaient encore plus intéressantes, le bourgmestre se leva frappé de surpri[se] et d'admiration.

Par un mouvement spontané, chaque sœur prit une main de Dagobert et [la] serra contre lui en regardant le magistrat d'un air à la fois inquiet et candid[e].

C'était un tableau si touchant, que ce vieux soldat présentant pour ain[si] dire à son juge ces deux gracieux enfans aux traits remplis d'innocence et [de] charme, que le bourgmestre, par un nouveau retour à des sentimens de p[i]tié, se sentit vivement ému; Dagobert s'en aperçut ; aussi avançant, en te[nant] toujours les orphelines par la main, il lui dit d'une voix pénétrée :

— Les voilà, ces pauvres petites, Monsieur le bourgmestre, les voilà. Est-[ce] que je peux vous montrer un meilleur passeport?

Et, vaincu par tant de sensations pénibles, contenues, précipitées, Dago[bert] sentit malgré lui ses yeux devenir humides.

Quoique naturellement brusque et rendu plus maussade encore par l'inte[r]ruption de son sommeil, le bourgmestre ne manquait ni de bon sens ni de sen[si]bilité. Il comprit donc qu'un homme ainsi accompagné devait difficilemen[t] inspirer de la défiance.

— Pauvres chers enfans... — dit-il en les examinant avec un intérêt crois[]sant, — orphelines si jeunes... et elles viennent de bien loin...

— Du fond de la Sibérie, Monsieur le bourgmestre, où leur mère était exi[]lée avant leur naissance... Voilà plus de cinq mois que nous voyageons à peti[]tes journées... N'est-ce pas déjà assez dur pour des enfans de cet âge... C'e[st] pour elles que je vous demande grâce et appui... pour elles, que tout accab[le] aujourd'hui, car tout à l'heure, en venant chercher mes papiers... dans m[on] sac, je n'ai plus retrouvé le portefeuille où ils étaient, avec ma bourse et [ma] croix... car enfin, monsieur le bourgmestre, pardon... si je vous dis cela... [ce] n'est pas par gloriole... mais j'ai été décoré de la main de l'empereur, et [un] homme qu'il a décoré de sa main, voyez-vous, ne peut pas être un mauv[ais] homme, quoiqu'il ait malheureusement perdu ses papiers... et sa bours[e]. Car voilà où nous en sommes, et c'est ce qui me rendait si exigeant pour l'in[]demnité...

— Et comment... et où avez-vous fait cette perte?

— Je n'en sais rien, monsieur le bourgmestre ; je suis sûr avant-hier à l[a] couchée, d'avoir pris un peu d'argent dans la bourse et d'avoir vu le porte[]feuille ; hier la monnaie de la pièce changée m'a suffi et je n'ai pas défait mo[n] sac...

— Et hier et aujourd'hui où votre sac est-il resté?

— Dans la chambre occupée par les enfans ; mais cette nuit...

Dagobert fut interrompu par les pas de quelqu'un qui montait.

C'était le prophète.

Caché dans l'ombre au pied de l'escalier, il avait entendu cette conversati[on]. Et il redoutait que la faiblesse du bourgmestre ne nuisît à la complète réus[site] de ses projets déjà presque entièrement réalisés.

(*La suite à demain.*)

[Mé]diterranée sera placée sous le commandement du vice-amiral [Ow]en qui doit avoir reçu l'ordre de se porter, avec le vaisseau [de] ligne, le *Formidable*, de 84 canons, de Malte à Gibraltar, et [de] là probablement sur la côte marocaine.

— Le 8 juillet, un train spécial du chemin de fer South-Wes[ter]n, a amené à Londres 9 tonnes 1/2 d'argent de Sycée provenant de la rançon de Canton. Le convoi était escorté par un détachement du 47e régiment d'infanterie. Ces fonds sont arrivés [il] y a quelques jours, à Portsmouth, par le vaisseau *Childers*.

— Le vénérable archevêque catholique Mgr. Troy, primat [d]e l'Irlande, n'a laissé pour toute succession à la fin de sa longue et laborieuse carrière, que dix pence et un demi-penny [(un] franc cinq centimes), qu'on a trouvés sur sa cheminée après [sa] mort. On fut obligé d'ouvrir une souscription pour défrayer [les] dépenses de ses obsèques. Un exemple comme celui-là con[tra]ste singulièrement avec les fortunes énormes accumulées par [les] évêques anglicans, et avec le faste et le luxe étalé partout [pa]r les dignitaires de l'église anglicane.

Revue des journaux anglais.

Le *Times* se félicite de ce que ses conseils ont été suivis, et [de] ce qu'on a envoyé, dans les eaux de Gibraltar, le *Saint-Vin[cen]t*, le *Collingwood*, le *Camperdown* et l'*Albion*. Si l'Angleterre, [dit] cette feuille, veut aspirer à être du nombre des cham[pion]s de la paix et de l'indépendance nationale, il faut qu'elle [per]suade au monde que cette paix et cette indépendance ne [peuv]ent être violées impunément.

— Le *Morning-Chronicle* débite des exagérations dont, assu[rém]ent, il est le premier à ne pas croire un seul mot, sur la [que]stion marocaine : la France et l'Espagne menaçant en même [tem]ps le Maroc, lui semblent vouloir renouveler le pacte de fa[mille].

— Le *Standard* accuse les whigs de provoquer la guerre par [leurs] interpellations qu'ils ne cessent d'adresser au gouvernement [au] sujet de la question d'Afrique. La feuille ministérielle leur [dem]ande en quels lieux le pavillon britannique est menacé [d'ê]tre insulté, et qui, parmi les membres du cabinet français, [son]ge à l'insulter ? Nous regrettons, dit-elle, la nécessité où se [trou]ve le régime de 1830, de faire la guerre en Afrique ; nous le [regr]ettons dans ses intérêts, et c'est un malheur véritable pour [la Fra]nce qu'elle croie avoir besoin de s'agrandir. Nous avons [la] conviction que toute la portion raisonnable de la nation française, et que le gouvernement français, ne désirent [ri]en tant que d'avoir un moyen honorable d'abandonner cette [c]alamiteuse entreprise.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 6 juillet.

Des tentatives nouvelles d'insurrection ont troublé la tran[qui]llité publique non-seulement à Murcie, à Xérès et à Cadix, [m]ais aussi à Malaga. On a dû recourir à la force armée. Il n'est [pas] jusqu'à la capitale qui n'ait eu aussi ses désordres. Un sol[dat] emporté a tué dans la rue Santiago, le porteur de journaux [de] *l'Castellano*, qui proteste violemment contre ce meurtre, [dont] aucune provocation de la part de ce malheureux n'autorisait. [Ces] perturbations viennent, comme on le prétend d'un côté, [d'es]prits turbulents et factieux pour qui tout est prétexte de [ce]s excès, ou qu'elles viennent plutôt, ce qui serait pis [enc]ore, d'excitations calculées dans un but de réactions [...], toujours est-il que leur effet est déplorable pour toutes [les] classes de la société.

— L'acte de résiliation du contrat de la ferme des tabacs vient [d'ê]tre signé, ainsi que la nomination de M. Isturitz comme com[mis]saire royal de la banque d'Isabelle II.

— On écrit de Barcelone, 3 juillet : « Il y a un changement [ess]entiel dans le projet de l'organisation définitive du cabinet. [Le] général Narvaez n'occupe que provisoirement le poste de [mi]nistre des affaires étrangères, et des motifs puissans ont dé[ter]miné le gouvernement à ne pas le faire succéder au marquis [de] Miraflores. Les ministres des finances, de l'intérieur, de la [just]ice et de la marine partiront d'ici le 4 à minuit. Ils arrive[r]ont le 7 à 8 heures du soir à Madrid. Peu après leur arrivée [p]araîtront le décret de convocation des cortès et le programme [dont] j'ai déjà parlé, et qui, rédigé, dit-on, par M. Pidal, ex[pri]me laconiquement, mais explicitement la pensée du gouver[nem]ent d'en finir avec la révolution politique et matérielle, et [de] travailler énergiquement à la réforme de la législation en [vi]gueur. Les ministres ont besoin de déployer une grande fer[me]té et de ne pas s'effrayer de l'opposition de leurs adversaires [ni] des murmures des amis tièdes et indécis. Je ne prétends pas [pou]r que le parti conservateur doit être intolérant, mais qu'il [doit] prêter un appui au gouvernement contre les révolution[nair]es. Pourquoi, par exemple, blâmerait-on l'extradition de [Ma]drid de M. Cordero ? n'est-il pas militaire, et par conséquent [à la] disposition du ministre de la guerre, qui a le droit de lui [as]signer le lieu de sa résidence ? Parce que M. Cordero et M. [...]el préfèrent habiter Madrid, est-ce une raison pour que le [gou]vernement consente à leur payer dans la capitale, la solde [dont] ils jouissent, et à leur donner toutes les facilités possibles [pour] lui faire une guerre illicite et illégale ? Si le parti conser[vateur] doit succomber, que du moins, ses adversaires ne puis[sent] lui reprocher qu'il est mort en lâche.

Les [par]tisans d'Espartero sont très-contents depuis quelques jours et croient que le ministère actuel et peut-être même le trône de notre reine ne peuvent tarder à être renversés. Ils n'aspirent à rien de moins qu'à placer leur héros sur le trône de Saint-Ferdinand. Ils professent une haine implacable pour les autres fractions progressistes, qu'ils appellent *pronunciados*, bien que celles-ci [...] leur erreur et d'en montrer le plus grand [...] aucun d'eux arrivaient un jour au pouvoir, c'est alors que [...] sistes auraient lieu de se repentir vé[...]ritablement. »

(*El Heraldo.*)

— Desordres [...] qui feront partie de l'expédition contre le Maroc. La concentration des forces à Ceuta doit être réalisée à la fin de juillet. Les régimens appelés à ce service paraissent être remplis d'enthousiasme. *El Tiempo* consacre aujourd'hui un long article duquel il résulte que le gouvernement dont il [...] des organes, songe 1° à obtenir à main-armée réparation des insultes faites à l'Espagne par les Maures ; 2° à consolider la position de Ceuta en reprenant une partie du territoire usurpé par les Maures ; 3° à établir quelques fortins sur un point de la côte pour assurer cette [...].

— Hier à 5 heures ½ après midi, deux bataillons du régiment de Galice, n° 19 d'infanterie, sont partis pour l'Andalousie, sous le commandement du général Oribe. Ils vont faire partie de l'expédition d'Afrique, et ils doivent se réunir avec d'autres troupes à Algésiras pour passer à Ceuta vers la fin du présent mois.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 11 juillet, annonce que les quatre ministres sont rentrés à Madrid le 7.

— A la suite de l'arrivée du *Locust*, entré le 7 à Barcelone, avec des dépêches de Gibraltar pour l'ambassadeur anglais, le bruit s'est répandu que l'empereur du Maroc avait confié le commandement de ses troupes sur la frontière à Abd-el-Kader, et qu'il lui avait envoyé ses quatre fils. La guerre était regardée comme inévitable à Barcelone.

Nouvelles de France.

Paris, 13 juillet.

Vendredi à une heure la duchesse de Nemours a donné le jour à un prince. A 4 heures, 21 coups de canon ont annoncé cette nouvelle aux Parisiens.

— Nous avons des nouvelles d'Alger du 6 et d'Oran du 2 juillet. Le maréchal était rentré sur notre territoire ; on croyait qu'il se dirigeait vers Tlemcen. Un courrier l'a prévenu de l'arrivée du prince de Joinville.

Toute la division navale était réunie à Mers-el-Kebir (le port d'Oran). *Le Phare* a été expédié le 29 juin par le prince de Joinville pour Gibraltar et Tanger, on le disait porteur de l'*ultimatum* de notre gouvernement.

— M. Panckoucke père, auteur et imprimeur d'un grand nombre d'ouvrages remarquables, est mort ce matin à sa campagne de Fleury-sous-Meudon, à l'âge de 64 ans. M. Panckoucke aimait et encourageait les arts, et recevait chez lui les artistes français et étrangers. Il laisse une veuve qui partageait ses travaux, ses goûts et sa bienveillance pour les hommes de lettres et les artistes, et un fils qui est directeur du *Moniteur Universel*.

Chambres françaises.

La chambre des députés a adopté, dans sa séance du 12, le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires de la marine. Aucun incident digne de remarque n'a précédé ce vote. La chambre a ensuite commencé la discussion du budget de la marine.

Séance du 13. Le budget de la marine est voté en entier.

La suite de l'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire.

M. Thiers monte à la tribune et dépose ce rapport.

De toutes parts : Lisez ! lisez !

M. Thiers lit son rapport : la commission conclut à ce que l'enseignement secondaire soit organisé d'après la liberté fondée par l'art. 69 de la charte.

Nous donnerons demain le rapport *in extenso* : l'espace nous manque aujourd'hui.

— M. Rossi est nommé rapporteur de la commission chargée par la chambre des pairs d'examiner le projet de loi sur les prisons.

Conflit entre le premier président de la cour royale et l'ordre des avocats.

On écrit de Paris :

Quelques journaux veulent faire croire que l'espèce de conflit élevé entre M. le premier président de la cour royale et le conseil de l'ordre des avocats, occupe beaucoup l'attention publique ; c'est une erreur. Ici, l'on ne s'en est que médiocrement ému et un grand nombre d'avocats déplorent même la mesure prise par le conseil de ne plus plaider. Il y a embarras pour un grand nombre d'entr'eux, chargés de causes importantes et dont les parties attendent des solutions avec impatience. On blâme aussi généralement cet espèce d'interdit jeté sur la première cour du royaume, et l'on trouve que de semblables débats ne sont pas faits pour inspirer le respect pour la justice. C'est, en vérité, la ravaler que d'en venir à de semblables extrémités.

— Les vingt-et-un avocats à la cour royale de Paris, censurés pour une lettre écrite à M. le président Séguier, ont confié leur pourvoi à M. Garnier, bâtonnier des avocats aux conseils du roi et à la cour de cassation.

Le *Constitutionnel* publie des lettres que M. Thiers se fait écrire de Montevidéo et de Buenos-Ayres ; et il les donne hardiment pour des pièces authentiques. Ce qui est très-vrai, c'est que la correspondance de M. Thiers travestit, dénature les faits, et accumule sur la tête de M. le consul de France, Pichon, les plus extravagantes accusations. Les hommes loyaux, à quelque parti qu'ils appartiennent, qualifient sévèrement ce procédé de l'opposition qui depuis longtemps, a laissé bien loin derrière elle les disciples d'Escobar. (*Correspond.*)

— Voici comment le *Journal des Débats* réfute les assertions controuvées de M. Thiers :

Nous avons déclaré hier qu'en ce qui concernait les affaires de Buenos-Ayres et de Montevideo, nous ne pouvions accepter les rapports qui nous arrivaient des deux côtés que sous bénéfice d'inventaire, et que l'expérience nous avait appris à n'ajouter foi, sur ce sujet, qu'à des informations dont la source ne saurait être suspecte à nos yeux. Nous nous félicitons aujourd'hui de la réserve que nous avons gardée ; non pas seulement parce qu'elle est pleinement justifiée par les faits, mais encore et surtout parce que les renseignemens que nous recevons sont heureusement de nature à faire justice des calomnies répandues par une malveillance intéressée. Nos nouvelles sont du 30 avril.

On a dit que trente ou quarante citoyens français, incorporés dans l'armée de Montevidéo, avaient été tués ou faits prisonniers dans une sortie faite par la garnison de la place contre les troupes d'Oribe. On a ajouté qu'ils avaient été l'objet d'actes inqualifiables de barbarie, et que les corps de huit d'entre eux avaient été horriblement mutilés. Veut-on savoir ce qui reste de ces incroyables assertions ? le voici :

Aussitôt après avoir reçu la nouvelle de l'affaire malheureuse du 24 avril, le consul de France, M. Pichon, dans la prévision que quelques-uns des français nouvellement naturalisés montévidéens se trouveraient au nombre des prisonniers, s'est rendu auprès du général Oribe pour l'inviter à traiter convenablement ceux qui seraient tombés en son pouvoir. *Il n'y avait aucun prisonnier français* ; l'intervention du consul de France n'était donc pas nécessaire. Toutefois M. Pichon ne s'est pas borné à cette démarche : il a déclaré au général Oribe que le gouvernement français ne pouvait pas admettre que ses nationaux pussent perdre, malgré lui, leur nationalité ; qu'en conséquence, il ne reconnaissait point comme légale cette naturalisation conférée par les autorités montévidéennes aux Français qui avaient pris les armes malgré la défense réitérée de leur gouvernement. Le général Oribe a répondu en donnant l'assurance que depuis longtemps des ordres étaient donnés pour que tous les prisonniers français lui fussent amenés, afin d'être renvoyés au consul de France.

Le public peut juger maintenant du degré de confiance qu'il doit accorder aux fabuleux récits des correspondances de Montevidéo et aux accusations indignes qui ont été dirigées contre le consul de France. M. Pichon n'a pas cessé de remplir son devoir de la manière la plus honorable, et nous ajouterons que la conduite qu'il a tenue dans ces tristes circonstances a été entièrement conforme aux instructions qu'il avait reçues de son gouvernement. Ainsi, pendant que M. Thiers reprochait au gouvernement d'avoir abandonné nos compatriotes de la Plata, le représentant de la France recevait l'ordre de continuer à les couvrir d'une protection à laquelle ils avaient cessé d'avoir des droits.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 14 juillet.

Dans sa séance d'hier, le Sénat a adopté, par 26 voix contre 7, le projet de loi relatif aux pensions des ministres. Il a en outre voté le crédit demandé pour la construction d'une route de Dolhain à la forêt d'Hertogenwald. L'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi sur les droits différentiels. Le Sénat s'est formé en comité secret.

— Le 10, M. le président du tribunal de première instance de cette ville a appointé la requête du sieur Sleeckx qui demande à pouvoir citer par urgence, M. Verhulst, échevin délégué pour l'état-civil de Bruxelles, pour avoir refusé d'inscrire en flamand l'acte de naissance du fils dudit Sleeckx.

Cette affaire sera plaidée aujourd'hui 13 courant devant la première chambre.

La question soulevée dans la capitale paraît faire quelque sensation dans les provinces flamandes. Le *Vlaemsch-Belgie*, principal promoteur de ce qu'on appelle le mouvement flamand, publie des articles vigoureusement écrits en faveur des prétentions de M. Sleeckx, et nous voyons qu'il ne tiendra pas à ce journal que la presse et le pays en général ne prennent part au débat qui s'engage.

En conséquence cette affaire a été appelée, samedi, à la première chambre du tribunal de première instance. Cette affaire a réuni à l'audience un grand nombre de curieux. Me Verhaegen jeune, est chargé de défendre les intérêts du demandeur et Me Duvignaud plaide pour M. l'échevin Verhulst : ce dernier a fait solliciter la remise de l'affaire, se fondant sur ce que l'exploit introductif d'instruire ne lui était parvenu que la veille, et sur ce que l'exploit étant dressé en flamand, il était obligé de le faire traduire. Me Verhaegen a demandé que l'affaire fût fixée à un très-court délai, attendu qu'elle était introduite d'urgence. Le tribunal a remis les plaidoiries à vendredi 19 de ce mois.

Dans l'exploit introductif, le demandeur réclame 50 fr. par chaque jour de retard apporté à l'inscription, et évalue l'objet de la demande à cent mille francs.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce débat qui peut donner lieu à des observations curieuses.

Nouvelles d'Allemagne.

Breslau, 6 juillet.

La *Gazette de Silésie* contient une publication de la régence de Breslau, concernant les troubles qui ont eu lieu en Silésie ; nous en extrayons les derniers passages :

Les fauteurs de l'émeute ont été arrêtés et transportés à Schweidnitz sous escorte militaire. Le nombre des individus arrêtés par la police est de 70. Une commission, siégeant à Schweidnitz, est chargée de faire une enquête contre les coupables.

Jusqu'à présent il n'y a pas eu de nouveaux excès.

Des forces militaires assez considérables ont été laissées à Reichenbach pour étouffer dans le principe tous les désordres qui pouvaient encore éclater.

On ne peut jusqu'à présent que se livrer à des conjectures sur les causes qui ont provoqué les mouvemens séditieux et les pillages qui ont eu lieu. On ne peut pas non plus indiquer avec certitude les pertes essuyées à cette occasion par les propriétaires de fabriques. En général, les tisserands de cette contrée ne se trouvaient pas dans la détresse ; ils ne manquaient pas d'ouvrage, et le salaire qu'ils touchaient suffisait à leurs plus pressans besoins.

En particulier, les tisserands habiles et laborieux ont toujours pu, par une bonne conduite et de l'économie, pourvoir à leur existence, d'autant plus que le prix des objets de première nécessité n'a pas été jusqu'ici très-élevé. Les manouvriers aussi trouvent ordinairement de l'occupation à la campagne. Les principaux coupables sont pour la plupart des hommes qui avaient la réputation de vivre dans le libertinage.

— On écrit de Stuttgardt, 8 juillet. A partir d'aujourd'hui, la cour prendra pour trois semaines le deuil de M. le comte Alexandre de Wurtemberg, cousin de LL. MM., lequel est mort hier à Wildbad d'une apoplexie de cerveau. Le comte était né le 5 novembre 1801.

— Le bulletin des lois prussien publie la nouvelle convention du cartel conclue entre la Russie et la Prusse le 20/8 mai dernier ; elle entrera en vigueur au mois d'août prochain.

— On mande de Berlin, 3 juillet au *Courrier-Français* :

« On croit que les négociations commerciales entre la France et le *Zollverein* seront reprises. M. Engelhardt, agent français, est à Berlin pour l'affaire de Portendic. On assure que M. de Roenne, qui est arbitre dans cette affaire, a décidé que les demandes de l'Angleterre doivent subir des réductions considérables. On s'occupe ici du projet du gouvernement d'augmenter les droits sur les fers étrangers. L'ambassadeur britannique ne conseille plus de l'affaire, ses instructions lui enjoignent de rester passif. L'ambassadeur belge fait tous les efforts imaginables pour empêcher que cette mesure ne soit adoptée, cependant tous ses efforts n'aboutiront à rien s'il ne propose la conclusion d'un traité de commerce entre les deux pays. »

— La *Gazette Univers.* d'Augsbourg publie, dans un supplément à sa feuille du 28 juin (n° 180), un tableau comparatif de l'union douanière allemande, avec les tarifs de l'Autriche, de

la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie, par rapport aux articles qui intéressent particulièrement le commerce anglais, en faisant observer que ce tableau est le même que celui auquel M. le baron de Bulow, ministre des affaires étrangères de Prusse, se réfère dans la note adressée à l'envoyé de Prusse à Londres et que nous avons publiée récemment.

Nouvelles d'Italie.

Un supplément publié le 29 juin par le *Journal privilégié de Lucques*, ne laisse plus de doute sur le résultat triste, mais prévu, de la dernière tentative des réfugiés italiens partis de Corfou :

« Une lettre de Livourne, arrivée ce matin, contient les nouvelles suivantes :

» Par le paquebot toscan, *Léopold II*, arrivé ce matin de Naples, on a reçu la nouvelle que les insurgés de la Calabre ont été tous arrêtés et doivent être jugés promptement par une commission militaire.

» Parmi eux se trouvent trois officiers qui ont abandonné les drapeaux de l'Autriche, dont deux fils de l'amiral autrichien Bandiera et le nommé Moro. La plus grande tranquillité n'a cessé de régner à Naples. »

—Les frères Bandiera ont été arrêtés sur les côtes d'Italie.

Nouvelles de Grèce.

Athènes, 26 juin.

Le 23 de ce mois, une émeute populaire a été provoquée par les adversaires du ministère dans le but d'amener sa chute. Calergis, à la tête de la troupe armée, a dissipé les émeutiers. Au moment où ces scènes déplorables se passaient, LL. MM. faisaient une promenade dans les bois des oliviers ; à leur retour, l'ordre était entièrement rétabli.

— Le général Tsavellas a demandé sa démission du poste d'aide-de-camp du roi ; elle lui a été accordée de suite. Il a reçu en même tems l'ordre de se rendre à Syra.

Lors de la dernière émeute on a aussi entendu crier : *Vive le roi ! à bas la constitution !*

Les colonels Hadachi, Petros et Spiro Milios, ainsi que Germanos Mauromichalis, ont également reçu l'ordre de quitter la capitale pour quelque temps, parce qu'ils ne sont pas étrangers aux scènes de dimanche dernier.

Les journaux de l'opposition et les agitateurs, particulièrement ceux du parti napiste, étaient parvenus à échauffer la tête d'une centaine d'individus de la lie du peuple. Déjà la semaine dernière ils devaient s'attrouper devant le palais du roi et crier : A bas le ministère ! à bas Maurocordatos ! Cependant leur projet vint échouer contre la vigilance de la police et l'énergie de la garnison. Mais dimanche dernier, au moment où le roi était à la promenade, la place devant le palais se remplit d'une multitude de gens qui allaient se livrer à des actes extravagans, lorsque Calergis arriva avec un détachement d'infanterie, de cavalerie et de gendarmes à pied et à cheval, et dissipa promptement cette tourbe insensée. Plusieurs individus furent blessés, quelques-uns même tués, et, comme cela arrive ordinairement en pareille occasion, maint innocent a dû pâtir avec les coupables.

Avant 10 heures du soir, l'ordre était rétabli ; les soldats rentrèrent dans les casernes et Calergis adressa à ses « concitoyens » un manifeste dans lequel il exprimait son vif regret de ce que quelques innocens avaient péri.

On est très-satisfait de la ferme attitude qu'a prise le ministère dans cette conjoncture.

Dans les provinces, la plupart des élections sont hostiles au ministère.

Nouvelles de Turquie.

Constantinople, le 26 juin.

Le divan, après être parvenu à se rendre maître de l'insurrection d'Albanie, s'occupe en ce moment de prendre des mesures pour empêcher la reproduction de ces désordres déplorables qui, indépendamment des embarras sérieux qu'ils lui causent à l'intérieur, produisent encore un effet si funeste en Europe, où l'opinion publique lui est déjà si hostile. Toutefois, avant de chercher à régulariser l'administration de cette province, le gouvernement a décidé d'envoyer un commissaire à Uskup pour dresser une enquête des dommages causés aux habitans par les derniers événemens survenus dans cette province, dans le but de les dédommager et de leur faire restituer, en tant que ce sera possible, le bien qui leur aura été ravi, de réparer en un mot tous les malheurs dont cette province a été victime. C'est Emin-Pacha, membre du conseil militaire, un des hommes les plus éclairés de l'empire, qui est chargé de cette mission philanthropique.

Nouvelles et faits divers.

Il nous arrive ce matin des nouvelles de Berne du 10. Après deux séances consacrées aux affaires du Valais, ce qu'on avait prévu est arrivé. Aucune majorité n'a pu se former, ni sur la question d'approbation, ni sur la question d'improbation de la conduite du vorort dans cette affaire.

— Le consul français à Alexandrie, M. le marquis de Lavalette a obtenu du pacha d'Egypte que S. A. fixât à 40 jours au lieu de 8, le terme de paiement du prix des marchandises que le gouvernement égyptien expose en vente publique.

Les acheteurs ont maintenant la faculté de payer ⅓ à huit jours — et les ⅔ restans, 40 jours après la vente.

— M. Castellon, ministre général et envoyé extraordinaire de l'état de Nicaragua, a été reçu en audience particulière par M. Guizot. La mission de M. Castellon se rapporte, à ce qu'il paraît, à trois objets. Il demande, au nom de son gouvernement, d'abord la médiation de la France à l'effet de régler des réclamations d'argent qui divisent l'état de Nicaragua et l'Angleterre, et qui sont cause du blocus de Saint-Jean ; ensuite le protectorat ; en dernier lieu M. Castellon est chargé d'offrir à la France, de préférence, toutes les facilités nécessaires pour le percement de l'isthme.

— On mande de Stockholm, 2 juillet :

On a publié aujourd'hui la résolution royale relative aux armes réunies de Suède et de Norwége tant pour les drapeaux de l'armée que pour les pavillons des bâtimens. L'écu vertical porte à droite les armes de Suède, à gauche celles de Norwége et au milieu les armoiries de la famille royale.

Suivant des nouvelles de Christiana, de la même date, cette publication y a été accueillie avec un véritable enthousiasme et a donné lieu, au théâtre, à des démonstrations et à des chants patriotiques auxquels le nom du roi a eu une large part.

—La France, c'est le *Moniteur Agricole* qui l'annonce, a admis annuellement sur ses marchés pour 8 à 10 millions de bestiaux étrangers, et n'en a exporté que pour 2 à 3 millions ;

Elle a reçu, en 1840, pour 41 millions de céréales, et n'en a exporté que pour 1 à 3 millions ;

—La statistique de la ville de Paris démontre que, sur une population d'un million d'habitans, près de 350 mille seraient destinés à mourir à l'hôpital.

D'après le recensement de 1843, le chiffre total des individus à la charge des établissemens de bienfaisance est de plus de 100,000

Dans ce chiffre ne sont pas compris évidemment les indigens inscrits aux bureaux de charité, au nombre de plus de 80,000, et recevant des secours accidentels.

— On écrit de Londres :

La commutation de peine de Dalmas n'a été accordée qu'à cause de l'état d'aliénation du condamné. Le rapport des deux médecins était très-positif sur ce point, et le ministre de l'intérieur n'a pu hésiter. Dalmas sera probablement conduit cette semaine à Bedlam.

— Jamais peut-être le nombre des baigneurs n'avait été aussi considérable à Londres que cette année. Mercredi soir, entre huit et neuf heures, plus de 10,000 personnes se livraient au plaisir du bain dans la vaste pièce d'eau que forme dans Hyde-Park la rivière serpentine. Grâce à la vigilance des employés de la société de secours, qui a plusieurs postes établis sur les bords, on n'a eu cette année aucun accident à déplorer.

— Un horrible accident, dont huit ou dix ouvriers piémontais, employés au canal de Marseille, ont été victimes, vient d'avoir lieu. Un énorme rocher s'est détaché et a écrasé ces malheureux. Cinq d'entre eux ont été retirés des décombres ne donnant plus aucun signe de vie ; deux autres, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital d'Aix. Au départ du courrier, on travaillait activement à retirer ceux qui gisent encore sous les débris.

—On lit dans *le Rhône* du 10 juillet : Les tribunaux vont être saisis d'une affaire qui s'éclaircira devant eux et dont nous ne pouvons parler en ce moment que d'une façon très-vague. Il s'agit d'individus au pouvoir desquels on aurait trouvé une douzaine de tromblons destinés à tuer de la même décharge le lieutenant-général, le préfet et le maire de Lyon, sortant de Saint-Jean après la messe solennelle du 1er mai. Veuve de ses premières autorités, la ville devait être occupée sur-le-champ par les affiliés de la charbonnerie réformée, et nous ne savons où devait s'arrêter ces complots extravagans, s'il eût été possible qu'ils eussent la moindre chance de succès.

—Le steamer *Great Liverpool*, arrivé hier à Southampton avec les malles de l'Orient, de l'Inde et de la Chine, avait à bord plus de 12,000 lettres, sans compter cinq énormes sacs de journaux.

— On écrit de Rome :

Sur la proposition de M. Spontini, intendant et directeur-général de la musique du roi, S. M. le roi de Prusse, la reine et S. A. R. Mme la princesse royale Auguste de Prusse, viennent d'agréer le diplôme d'agrégé honoraire à l'académie palestrienne de Sainte-Cécile de Rome. Par lettres autographes, le roi, la reine et S. A. R. ont bien voulu témoigner, de la manière la plus flatteuse, leur royale satisfaction à S. Exc. Mgr Zacchia, gouverneur de Rome et président de l'académie de Sainte-Cécile.

Le Constitutionnel a commencé le 25 juin la publication du JUIF-ERRANT, par M. EUGÈNE SUE.

Les personnes qui s'abonneront à dater du 17 juillet recevront du 15 au 20 dudit mois, tous les chapitres du JUIF-ERRANT parus en juin et juillet jusqu'au 15 inclus.

On s'abonne à Paris au bureau du journal rue *Montmartre* nº 124, aux directeurs des postes, et au bureau des messageries.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 18 juillet. — (Représentation Nº 26.)

LA SECONDE REPRÉSENTATION DE

LA PART DU DIABLE,

Opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

Davis ou le Bonheur d'être Fou.

Comédie-vaudeville en deux actes, par M. Fournier. M. Paul engagé pour l'emploi de 2e et 1er amoureux remplira le rôle de Davis.

Ordre du spectacle : 1. *Davis.* 2. *La part du Diable.*

On commencera à SEPT heures.

GRAND CONCERT

VOCAL- ET INSTUMENTAL,

QUI SERA DONNÉ

Mercredi, 17 juillet, à 8 heures et demi du soir,

AU NOUVEAU DOELEN,

par P. FAUBEL,

CLARINETTE SOLO DE S. M. LE ROI.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture.
2. *Concertino brillant* pour Clarinette, composé par M. W. Lubeck, exécuté par M. P. Faubel.
3. Air, chanté par M. Léon Fleuri.
4. Variations pour Violon, exécutées par M. Buziau.

DEUXIÈME PARTIE.

5. Ouverture.
6. *Solo* pour Flûte, exécuté par M. F. Botgorschek, première Flûte-Solo de S. M. le roi.
7. Air, chanté par M. Léon Fleuri.
8. Variations pour Clarinette, de Mayseder, exécutées par M. Faubel.
9. Ouverture.

ANNONCES.

Le Docteur **Wm. Rogers** de qui nous avons annonce l'arrivée [illegible] parmi nous, est l'inventeur des **Dents Osanores**, dents placées [illegible] crochets ni ligatures, tenant par la pression admosphérique. Mr Ro[illegible] dit-on, vient principalement sur l'invitation d'un grand personnage.

NAVIGATION DES PYROSCAPHES

ENTRE

St.-Pétersbourg, Lubeck et Stett[in]

Le service des trois beaux et grands pyroscaphes privilégiés savoir :

Nicolaï Ier, ***Alexandra***. ***Naslednik***.

Capitaine G. B. Bos. Capitaine H. H. Schutt. Capitaine C. N. Heit[illegible]

Se fera cette année régulièrement chaque samedi de *Cronstadt* et de [Tra]*vemunde* ainsi qu'alternativement samedi de *Cronstadt* et le samedi su[ivant] de *Swinemunde*.

De *Travemunde* (port de *Lubeck*) pour *Cronstadt* (port de *St.-Pétersb[ourg]*)

Le premier sera expédié samedi le 4 mai.
Le dernier » » » » 9 novembre.

De *Swinemunde* (port de *Stettin*) pour *Cronstadt*.

Le premier sera expédié samedi le 25 mai.
Le dernier » » » » 28 septembre.

S'adresser aux bureaux de la Compagnie des Pyroscaphes à Lubeck [illegible] Stettin.

Des prix des places on peut avoir des renseignemens au bureau de la S[ociété] de Bateaux à Vapeur à Amsterdam. 635

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 13 Juillet.

		Int.	COURS 12 juill.	OUVERT.	[illegible]
Pays-Bas.	Dette active	2½	61 ½	61 ⅜	61[illegible]
	Dito dito	3	—	74 ½	[illegible]
	Dito dito	5	100 $\frac{3}{16}$	100 $\frac{1}{16}$	100[illegible]
	Dito des Indes	5	—	100	—
	Dito dito	4	—	96 $\frac{3}{16}$	—
	Syndicat	4½	99 $\frac{1}{16}$	99 ⅛	99[illegible]
	Dito	3½	87 $\frac{7}{16}$	87 ½	—
	Société de Commerce	4½	144 ⅝	144 ½	14[illegible]
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Dito de Harlem		—	—	—
	Dito de Rotterdam		—	—	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	107 ⅝	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	106 ⅝	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 ⅛	—
	Emprunt de 1840	4	—	90 ⅞	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 $\frac{13}{16}$	—
Espagne	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
	Ardoin	5	21 $\frac{1}{16}$	20 $\frac{15}{16}$	20[illegible]
Autriche	Obligations [illegible]	5	—	104	[illegible]
	Dito métalliques	[illegible]	[illegible]	109 $\frac{11}{16}$	[illegible]
	Dito dito	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	81 ½	[illegible]
	Id. id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	45 ⅜	45 $\frac{5}{16}$	4[illegible]

Les transactions sur le marché de ce jour, tant en fonds nationaux q[u'en] fonds étrangers, étaient insignifiantes, et il ne s'est manifesté presq[ue au]cune variation dans les fonds.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 3 %; prol. 3½ %.

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 61 $\frac{7}{16}$ à ½ ; Société de Commerce 144[illegible] Ardoins 20 $\frac{15}{16}$.

SOCIETE DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMIE

Amsterdam, dimanche 14 juillet.

2½ p. c. 61 $\frac{9}{16}$ à ½ ; Société de Commerce 144⅞ ; Ard. 20⅞.

Les intégrales, avec quelques affaires, étaient aujourd'hui plus voulu[es]. Les ardoins étaient tant soit peu plus faibles qu'hier. Les transactions [en] ce dernier fonds étaient insignifiantes.

Bourse de Paris du 12 Juillet.

		Int.	COURS 11 juill.	OUVERT.	FER[MÉ]
France	Cinq pour cent		—	122 25	[illegible]
	Trois pour cent		—	81 90	—
Espagne	Emprunt Ardoin		—	31	—
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	5 ½	—
Naples	Certificats Falconet		—	98 75	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	104 ½	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	690 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Le marché du 3 p. c. est lourd, et sans la hausse des fonds anglais [la] baisse aurait été plus importante.

Du 13 Juillet. Du 12 juillet.

		Int.			
France	Cinq pour cent		—	122 20	[illegible]
	Trois pour cent		—	81 85	—
Espagne	Emprunt Ardoin		—	31	—
	Anc. différée sans		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	5 ⅝	—
Naples	Certificats Falconet		—	98 70	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	677 50	[illegible]
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	[illegible]

Bourse d'Anvers du 13 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 20 ½ [illegible] Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 66 ½ A. [illegible] après la Bourse (2 ½ heures). Ardoins, 20 $\frac{9}{16}$ P., 20 ½ A. — Coupons, [illegible]

Bourse de Londres du 12 Juillet.

3 % Cons. 98 ⅛. — 2½ % Holl., 61 ⅝. — 5 % [illegible] 100 [illegible] Emp.) ». — Esp. 5 % 22 ⅜. — Id. 3 % ». — Port. 5 % 46 [illegible] 5 % ». — Russes, ».

Bourse de Vienne du 6 Juillet.

Métalliques, 5 % 111. — Dito, 4 % 100 ⅛ — Dito 3 % 77 [illegible] de 1834, 149. — Actions de la Banque, 1612.

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg**, [illegible]

Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoo[illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, [illegible]